

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DIRECTIVES

Objet	Un numéro de compagnon canin (NCC) permet aux chiens de race croisée ou de race non reconnue par le CCC de participer aux événements de performance d'agilité, d'obéissance et de rallye obéissance du CCC.
Définitions	Un chien de race croisée est un chien dont l'ascendance est inconnue, qui n'appartient à aucune race reconnue et qui n'est pas le résultat d'un élevage sélectif. Un chien de race non reconnue est un chien dont l'ascendance est connue mais n'est pas sur la liste des races reconnues ou diverses du CCC. Le chien doit être enregistré dans un livre des origines reconnu par le CCC.
Critères d'admissibilité pour obtenir un numéro de compagnon canin	Critères d'admissibilité - Les chiens de race croisée doivent être stérilisés ou castrés. Une confirmation que le chien est stérilisé ou castré doit être fournie au CCC. - Les chiens de race pure non reconnus par le CCC ne sont pas tenus d'être stérilisés ou castrés. Pour obtenir le code de la race, communiquez avec le club où le chien est enregistré (annexez le certificat d'enregistrement d'un registre reconnu par le CCC à la demande). - Le chien doit être identifié avec une micropuce approuvée par le CCC. - Le Club Canin Canadien n'attribuera pas de numéro de compagnon canin aux chiens loups hybrides.
Assistance	Vous pouvez communiquer avec le CCC par courrier électronique à information@ckc.ca , par ou en téléphonant au Service à la clientèle du lundi au vendredi (de 9 h à 17 h) au 416-675-5511 ou au 1-855-364-7252. Voir notre site Web - www.ckc.ca - pour les renseignements concernant une demande de numéro de compagnon canin ainsi que des formulaires téléchargeables.
Avis	Le Club Canin Canadien se réserve le droit de corriger ou d'annuler un numéro de compagnon canin pour motif valable. Par exemple, toute déclaration fausse dans la présente demande entraînerait l'annulation du numéro ainsi que la perte des privilèges du CCC. En inscrivant votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone, vous consentez à recevoir des communications du CCC. L'obtention d'un numéro de compagnon canin n'est pas garanti. Les droits sont non remboursables et peuvent être modifiés en tout temps sans préavis. Une fois reçue, la demande devient la propriété du Club Canin Canadien.
Non-membres	Pour obtenir un certificat de titre, les non-membres doivent devenir membres du CCC ou payer le droit de participation pour non-membre (voir tarif du CCC). Nota : les droits sont assujettis aux taxes applicables (ON = 13%; PEI, NB, NL = 15%; NS = 14%; QC, AB, MB, SK, BC = 5%). Les demandes d'adhésion et les demandes de participation pour non-membre peuvent être téléchargées à www.ckc.ca.
Liste de vérification	Veillez vous assurer d'inclure : ☐ Le formulaire de demande dûment rempli ☐ Une confirmation écrite que le chien est stérilisé ou castré s'il est de race croisée ☐ Une copie du certificat d'enregistrement s'il s'agit d'une race non reconnue ☐ Le paiement